

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 803

Société :

LI/R/S AS6349

Actif

Pensionné[e]

Autre :

Nom & Prénom :

LA G DALI LAHCEN

Date de naissance :

Adresse : 13 Rue Ibn Nou AMMAR LAVILLETE APP 19

Hay Mohammedia Casablanca

Tél. : 06 30 61 93 93

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. DARIFF Abdellatif
طبيب اخصائي في امراض القلب والсерدين وارتفاع الضغط العربي
Médecin Spécialisé en Cardiologie et l'Hypertension Arterielle
Rés. Mawada Imm. A Apt. 6 Bd. Ibn Tachfine Casablanca
Tél/Fax : 0522 62 62 94 - GSM : 0664 4272 72

Date de consultation :

01/04/2023

Nom et prénom du malade :

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

HTA JNC

Affection longue durée ou chronique :

ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent[e] :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/04/23	act		6	<i>DRARIF Abdellah</i> Signature et l'hypothèse de l'acte Date : 01/04/23 - APN : 386 - Iban : Tactline Card - GSM : 0664 42 72 12

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet et signature du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE LA VILLETTA QUERI</i> Rue Barakat La Villette Casablanca	01/04/23	58360

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
03/04/23	01/04/23	LABORATOIRE	190,00
107 ROC René de Salomé boulevard Ibn Rochd Casablanca Tel : 0522 600 406 / 0522 600 408			

AUXILIAIRES MEDICAUX

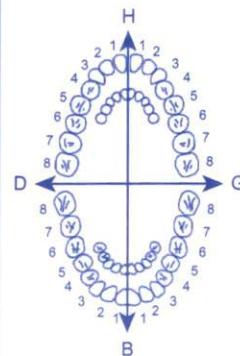
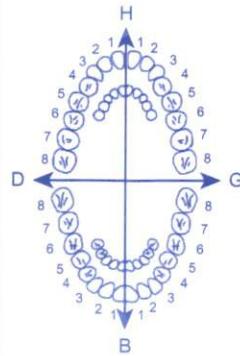
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000	B 35533411 11433553	
				MONTANTS DES SOINS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Darif Abdellatif

Médecin spécialiste
en maladies Cardiovasculaires
et l'hyper tension artérielle



الدكتور صريف عبد اللطيف

طبيب اخصاصي
في أمراض القلب والشرايين
وارتفاع الضغط الدموي

Casablanca, le

01/04/2023

~~haouali~~ Fatima

① Ateror 100



42.0 C

② 114³⁰ x 3
Sipar 50



40.0 C

③ Kardif 78



0-10

④ I padia 500



1-0 T

Myo & b

Myo 80

PHARMACIE J. GUIERE
33, RUE DE LA VILLETTA
Casablanca
Téléphone : 05 22 62 62 94
Fax : 05 22 62 62 94 - Urgence : 06 64 42 72 72
La Villette
* 77 etage

PPV 114DH30
PER 1/25
LOT L33B9



PPV:114DH30
PER:01/26
LOT:M186

PPV:114DH30
PER:09/25
LOT:L3330



KARDEGIC 75MG
SACHETS B30
P.P.V:30DH70
LOT:22E007
PER.:06 2024
6 118000 06184

KARDEGIC 75MG
SACHETS B30
P.P.V:30DH70
LOT:22E008
PER.:09 2024
6 118000 06184

KARDEGIC 75MG
SACHETS B30
P.P.V:30DH70
LOT:23E001
PER.:10 2024
6 118000 061847

12,90

71,00

12,90



12,90



12,90

12,90



12,90

Dr Darif Abdellatif

Médécin spécialiste
en maladies Cardiovasculaires,
et l'hypertension artérielle,



الدكتور ضريف عبد اللطيف.

طبيب اخصاصي
في أمراض القلب والشريان
وارتفاع الضغط الدموي

Casablanca, le

01/04/2023

Fatma bagdah

→ glycémie

→ HBAC

LABORATOIRE LA VILLETTÉ
107 RDC Résidence Salam boulevard
Ibn Tachfine casablanca
Tél 0522 600 406 / 0522 600 409





LABORATOIRE LAVILLETTTE

D'ANALYSES MEDICALES ET BIOLOGIQUES

423, Bd Ibn Tachfine 1^{er} étage La villette Casablanca

Tel: 0522 60 04 06 / 04 09 – Fax: 05 22 60 04 09 – email : lavillettelab@gmail.com

CNSS : 4445591 IF : 15167174 PATENTE : 31490706

ICE : 000526665000051

Dr Dallal JEDDI

Directeur Biologiste Médical

Diplômé de l'Université de Médecine et Pharmacie de Rabat

Code INPE: 093062339

INPE : 093062339

Casablanca, le : 03/04/2023

FACTURE N° : 230002090

Nom et Prénom : Mme Fatna LAGDALI

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
PC	Prélèvement sang adulte	B17	B
	Glycémie à jeun	B30	B
	HbA1c	B100	B
	Piège HbA1c	0	

Total des B : 147

Montant total de la facture : 190.00Dhs

Arrêtée la présente facture à la somme de : cent quatre-vingt-dix dirhams s.

NB : Tout changement de la date de la facture est non permis (veuillez respectez les délais de dépôt de vos dossiers médicaux auprès des organismes d'assurance).

LABORATOIRE LA VILLETTTE
107 RDC Résidence salam boulevard
Ibn Tachfine casablanca
Tél 0522 600 406 / 0522 600 409



Date du prélèvement : 03/04/2023 à 11:10
 Code patient : 140312-0005
 Né(e) le : 01/01/1952 (71 ans)

Mme Fatna LAGDALI
 Dossier N° : 230403-0013
 Prescripteur : *



BIOCHIMIE SANGUINE

03/01/2023

Glycémie à jeun

(Hexokinase G6PD-H – Roche Diagnostics Cobas)

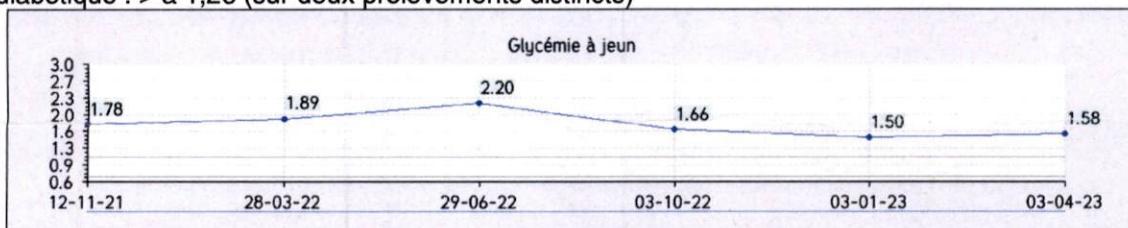
1,58 g/L
8,77 mmol/L

1,50

(0,70–1,10)
 (3,89–6,11)

Consensus :

- Taux normal : de 0,60 à 1,10 g/L
- Diminution de la tolérance au glucose : de 1,10 à 1,26 g/L
- Sujet diabétique : > à 1,26 (sur deux prélèvements distincts)



03/01/2023

Hémoglobine glyquée (HbA1c)

(Technique HPLC Tosoh Bioscience Gx)

7,1 %

6,7

(4,0–6,0)

Variant Hb

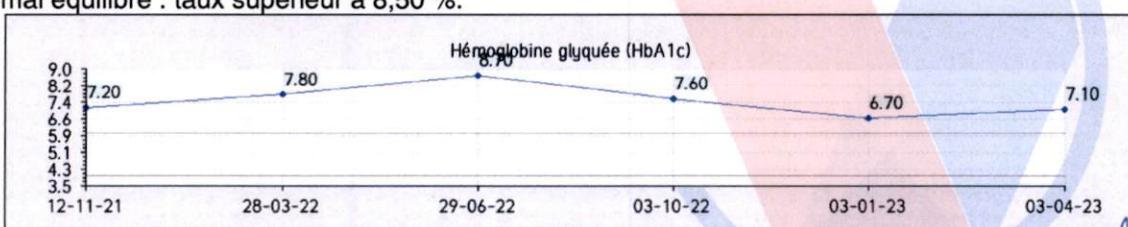
Absence de variant d'hémoglobine

Valeurs de référence :

Sujet normoglycémique : 4,00 à 6,00 % de l'hémoglobine totale.

Sujet diabétique équilibré : objectif ciblé autour de 6,50 %.

Diabète mal équilibré : taux supérieur à 8,50 %.



LABORATOIRE LA VILLETTA
 107 RDC Résidence Salam, boulevard Ibn Tachefine Casablanca
 Tel 0522 600 406 / 0522 600 409



**LABORATOIRE
La Villette**

D'Analyses Médicales et Biologiques

Dr. Dallal JEDDI

230403-0013 – Mme Fatna LAGDALI

Biochimie clinique
Bactériologie médicale
Hématologie clinique
Immunologie

Hormonologie - Oncologie
Parasitologie - Mycologie
Virologie médicale
Spermiologie

CODE INPE


* 0 9 3 0 6 2 3 3 9 *

Votre Laboratoire et Vous?

LES PIEGES DE L'HbA1c :

1- Les situations qui sur-estiment le dosage de l'HbA1c :

Hypertriglycéridémie, insuffisance rénale/hyperurémie (Hb carbamylée), déficit en fer (anémies), vitamine b12, folates, splénectomie, abus d'opiacés, d'alcool ou d'acide acétylsalicylique, hyperbilirubinémie, présence d'hémoglobine foetale HbF (thalassémie).

2- Les situations qui sous-estiment le dosage de l'HbA1c :

Vitamines C et E, maladie hépatique chronique, hémodialyse, hémolyse, transfusion sanguine, présence d'HbS et C (facilement dépistées grâce au dosage par HPLC), splénomégalie, médicaments : dapson, antiviraux, interféron, fer, EPO et grossesse.

Validé par :**Dr Dallal JEDDI**

